

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

REDACTION - ANNONCES
ABONNEMENTS

ROUBAIX : 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1806. Inter. 1109.
TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléphone 37.
Chèques postaux 87 146.

A la Providence
50, rue Fossé-au-Château
ROUBAIX
Distribution de Caducats

MAISSURES

Rayon DAME, 200 modèles
Qualités variées

ARTICLES SACRIFIES
Bouton glissé, 14 et 11,00
Bouton à brides, 20 et 19,50
2^e Bouton, h. v. de 25 à 19 fr.

SOULIER CHEVREAU
Bouton h. v. de 25 à 19 fr.
Chaussure en brides en toile
20 et 19 fr.

SOULIER DAIM
Bouton noir à brides, 20 fr.
Bouton blanc, tal. N. X. V., 20 fr.
Bouton noir, tal. N. X. V., 20 fr.

Nord et limitrophes.....	3 mois, 13.00 ; 6 mois, 23.00 ; 1 an, 38.00
France et Belgique.....	» 14.00 ; » 27.00 ; » 43.00
Union postale.....	» 22.00 ; » 45.00 ; » 72.00

LE NOUVEAU MINISTÈRE prépare son entrée en fonctions

La déclaration ministérielle est rédigée
Paris, 30 mars. — Les ministres se sont réunis à 16 heures, au quai d'Orsay, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, pour arrêter les termes de la déclaration ministérielle qui sera lue, lundi matin, aux Chambres.

À 17 heures, ils se sont rendus à l'Élysée, où ils ont, sous l'égide de M. Millerand, en délibération, sous la présidence de M. Millerand.

Un accord probable au sujet des pensions
Paris, 30 mars. — M. Poincaré et ses collaborateurs ont longuement délibéré sur la question. Une formule heureuse a été trouvée qui permettrait aux deux assemblées de se mettre rapidement d'accord.

M. François-Marsal, ministre des Finances, verra à ce sujet M. Lugeol, rapporteur du projet des pensions, ainsi que les présidents des commissions des finances de la Chambre et du Sénat. Le rapport pourrait être rédigé par M. Lugeol pendant que se déroulerait le débat sur la politique générale. En admettant que celle-ci dure deux jours, mardi et mercredi, la Chambre serait amenée à statuer dès jeudi, sur la loi des pensions.

Une demande d'interpellation de M. Ossola
Paris, 30 mars. — M. Ossola, député des Alpes-Maritimes, vient de déposer une demande d'interpellation sur les intentions du gouvernement en ce qui concerne la loi des pensions civiles et militaires.

Les nouveaux ministres prennent possession de leurs départements respectifs
Plusieurs ministres ont pris, ce matin, possession des services de leurs départements respectifs : MM. Lefebvre du Prey, garde des Sceaux ; Henri de Jouvanel, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et de l'Enseignement technique ; Loucheur, ministre du Commerce, de l'Industrie et des Travaux publics ; Bokanowski, ministre de la Marine ; Fabry, ministre des Colonies ; et Louis Marie, ministre des Régions Libérées. Ils ont été reçus par leurs prédécesseurs, qui leur ont présenté les directeurs et chefs de service de ces administrations.

M. Joseph Capus, ministre de l'Agriculture, légèrement souffrant, ne s'est pas présenté ré de Varenne.

MM. de Sévres, ministre de l'Intérieur ; Daniel Winocq, ministre du Travail et de l'Hygiène ; l'avant-pas encore, à midi, pris possession de leurs nouvelles fonctions.

Quant à M. François-Marsal, ministre des Finances, il s'était rendu, dès hier soir, auprès de M. de Lasterie.

L'acceptation de M. Laurent Eynac
Paris, 30 mars. — M. Laurent Eynac n'est pas, à 15 h. 30, au ministère des Affaires étrangères, où il a fait connaître au président du Conseil qu'il acceptait d'être délégué à la tête des services de l'aéronautique, en qualité de chargé d'affaires non accrédité.

Qui succédera à M. Bokanowski comme rapporteur général ?

M. Bokanowski étant devenu ministre de la Marine, la question se pose de son remplacement comme rapporteur général à la commission des finances de la Chambre. Trois noms sont mis en avant : MM. Robert Sériot, député de la Moselle, de Tinguy du Louët, député de la Vendée, et Landry, député de la Corse. L'élection aura lieu demain.

LES TAXES POSTALES POUR L'ÉTRANGER AUGMENTÉES DE 50% À PARTIR DU 1^{er} AVRIL

À partir du 1^{er} avril, les taxes postales applicables aux correspondances à destination de l'étranger seront, d'une manière générale, majorées de 50 %.

Les principes de ces taxes, les taux nouveaux sont indiqués ci-après :

LETRES jusqu'à 20 grammes	0 fr. 75
par chaque supplément de 20 grammes	0 fr. 40
CARTES POSTALES	0 fr. 45
IMPRESSIONS ET JOURNAUX par 50 grammes	0 fr. 15
BOULETILLONS, par 50 grammes	0 fr. 15
minimum de perception	0 fr. 30
PAPIERS D'AFFAIRES par 50 grammes	0 fr. 15
minimum de perception	0 fr. 75
DROIT DE RECOMMANDATION	0 fr. 75

Les accords avec les industriels de la Ruhr

LES POURPARLERS

Düsseldorf, 30 mars. — Les journaux allemands ont annoncé qu'à la suite de l'entrevue qui a eu lieu dernièrement, à Berlin, entre le gouvernement allemand et les industriels de la Ruhr, au sujet des accords de la M.L.O.U.M., qui viennent à expiration le 15 avril, il a été décidé que les industriels se rendraient à Dusseldorf pour y entamer de nouvelles négociations avec la M.L.O.U.M. et qu'ils retourneraient ensuite à Berlin, afin d'y rendre compte au gouvernement allemand du résultat de leurs négociations.

Les syndicats ouvriers prendront part aux négociations
Les syndicats ouvriers, mineurs de la Ruhr ont demandé à la M.L.O.U.M. l'autorisation de prendre part à ces négociations. La M.L.O.U.M. leur a fait savoir qu'elle les entendait avec plaisir, et une entrevue aura lieu lundi, à Dusseldorf, entre la M.L.O.U.M. et les délégués des syndicats, sur la question des accords avec les industriels de la Ruhr.

BILLET PARISIEN Les nouvelles tendances du ministère

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)
Paris, 30 mars. (Minute).
Pendant les deux mois d'existence qui lui sont comptés, le ministère aura à prendre des résolutions extrêmement importantes. À l'extérieur comme à l'intérieur, il faudra franchir dans le vif. On ne peut empêcher de penser que c'est beaucoup en prévision de la tâche qui l'attend, que M. Poincaré a voulu entourer d'hommes éminents qui donnent à ce nouveau Cabinet, justement à cause de leur personnalité accrue, un caractère un peu disparate. Le propre de toute personnalité, en effet, c'est d'être distinct de toutes les autres. Que chacun des nouveaux collaborateurs de M. Poincaré apporte une tendance propre, un tempérament, des idées personnelles, rien de mieux, pourvu que tous marchent vers le même but.

Trois des nouveaux ministres paraissent surtout susceptibles, tant par leurs travaux passés que par les idées politiques qu'ils défendent, d'imprimer à leur collaboration une direction personnelle qui n'est d'ailleurs nullement incompatible avec l'autorité de leur chef. Ce sont MM. François-Marsal, Loucheur et Henri de Jouvanel.

M. François-Marsal aura une politique financière notablement différente de celle de son prédécesseur. Bien entendu, il appliquera sans arrière-pensée la nouvelle loi financière qu'il ne peut être pas approuvée dans toutes ses parties, mais, en dehors de là, le nouveau ministre des Finances s'efforcera de limiter l'inquisition fiscale et de faire triompher des principes de liberté économique.

M. Loucheur, qui a reçu en partage le portefeuille du Commerce et de l'Industrie, est lui-même « de la partie ». Sa présence dans ce département est le gage d'une gestion d'inspiration de principes larges et productifs.

M. Henri de Jouvanel est ministre pour la première fois. C'est un esprit brillant, orné, séduisant. Radical, il est parvenu à insuffler dans le sectarisme habituel de son parti une fraîcheur inaccoutumée. Partisan convaincu de la Société des Nations, où il est un des représentants de la France, il est en même temps l'apôtre d'une révision de la Constitution qui permettrait d'assigner aux groupements économiques et sociaux un rôle dans la direction des affaires publiques, idée qui, pour être pas neuve, n'en est pas moins fort à la mode, et qui répond, ce n'est pas douteux, à une nécessité de l'économie moderne.

Enfin, l'influence de ces trois ministres pourra se faire sentir également dans les négociations avec les États étrangers. Jus qu'à présent, chacun à sa manière, des « réalistes », des « jeunes », dans tout le sens du terme. Leur concours, loin de faire dévier notre politique étrangère de ses buts essentiels, contribuera sans doute à nous en rapprocher plus sûrement.

LA REINE DE SERBIE A PARIS



LA REINE DE SERBIE qui va passer quelques jours à Paris incognito

LA QUESTION DES RÉPARATIONS ET DE LA SÉCURITÉ DEVANT L'OPINION ANGLAISE

Londres, 30 mars. — L'« Observer » consacre un long article au problème des réparations et à la question des garanties de sécurité. Il insiste pour que les intérêts britanniques soient respectés et placés au même niveau que ceux de la France et espère que M. Mac Donald est entièrement préparé à les défendre pour le cas où ils seraient attaqués au cours des négociations.

LES RELATIONS FRANCO-BRITANNIQUES

Le même journal dit que l'on croit savoir que M. Mac Donald va prendre pendant la fin de la semaine qu'il passe aux Chèques, certaines décisions sur des questions importantes de politique étrangère. La question des relations anglo-françaises par exemple, ajoute le journal, réparations et sécurité, doit être maintenu considéré sous son aspect pratique. L'entrevue du Premier ministre anglais et de l'ambassadeur de France, lundi dernier, a marqué la transition entre la phase préliminaire et la phase active de la diplomatie Poincaré-Mac Donald.

LA PARTICIPATION DE L'ALLEMAGNE À LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Suivant l'« Observer », des échanges de vues ont lieu entre Londres et Berlin, sur la question de la demande de participation de l'Allemagne à la Société des Nations. De plus, Londres et Paris se consultent sur les conditions de l'Allemagne que la France pourrait éventuellement accepter.

LE GRAND PRIX BALZAC



M. ANDRÉ THÉRIVE et M. PAUL REGNIER

(Un sait que le grand-prix Balzac de littérature, fondé par sir Basil Zaitaroff, et doté d'une bourse de 30.000 francs, a été partagé entre trois auteurs, classés ex-æquo : M. André Thérive, pour son roman « Le Plus Grand Pêché » ; Mme Paul Regnier, pour son livre « La Vivante Paix » ; et M. Pierre Dominique, pour son ouvrage « Notre-Dame de la Sagesse ».

Entre nous LA DÉFENSE DE LA RACE

Il y a quelques mois, M. l'abbé Lemire, maire d'Hazebrouck, interdisting dans sa ville, la représentation d'une opérette légère. Cette mesure de salubrité publique et d'hygiène morale souleva, on s'en souvient, les commentaires les plus variés de la presse.

Sans se laisser émouvoir par le tapage que fera sans doute un nouvel arrêté sur la même question, le député-maire vient d'introduire une revue licencieuse.

Les honnêtes gens, les pères et les mères de famille qui se font de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants, une idée juste, tous ceux enfin qui déplorent la décadence de la jeunesse actuelle, approuveront et féliciteront M. l'abbé Lemire.

Il ne suffit pas, en effet, de lever les bras au ciel devant le flot toujours grandissant des immondices soi-disant artistiques ou littéraires, il faut agir pour enrayer le mal. Or, si l'on veut prétendre que la loi défend mal l'individu ou la collectivité contre les attaques déclarées ou sournoises de la pornographie, ce serait commettre une faute grave que de croire à un programme total du législateur sur ce terrain.

Non, la société n'est pas désarmée contre les exploitants du vice, et en particulier la loi municipale donne aux maires les moyens de défendre pratiquement leurs administrés contre les atteintes de l'immoralité.

Et si tous les magistrats municipaux comprenaient leur devoir et prenaient la courageuse résolution de le remplir, la province ne présenterait pas l'affligeant spectacle d'une corruption déprimante, sinon mortelle.

Si les entrepreneurs de représentations licencieuses étaient reçus fraîchement par les municipalités, ils seraient obligés, ou bien de changer leur programme et de le rendre plus honnête, ou bien de modifier leur itinéraire, et d'aller chercher sous d'autres cieux des complaisances coupables et des salles plus basses.

Et ce n'est pas au moment où les esprits religieux, mais simplement les esprits patriotes, reconnaissent ouvertement que l'immoralité de la rue, du livre, du théâtre, a sur la natalité une influence néfaste et considérable, qu'il faut montrer de la faiblesse à l'égard des spectacles pernicious. Quand une race se meurt, faute de berges assez nombreuses, la largeur de vue dont on fait hypocritement état pour l'excuser, sa lâcheté devient une attitude indigne et coupable.

Les maires qui indéfessent dans leurs villes les pièces pornographiques, font de l'excellent hygiène morale et méritent d'être imités.

Maurice-Auber.

UN REPIT POUR LES FUMEURS LE PRIX DU TABAC ne serait pas augmenté maintenant

Paris, 30 mars. — On sait qu'aux termes de la loi nouvelle, le prix du kilo de tabac scoterlat peut, par décision ministérielle, être porté de 27 fr. 50 à 37 fr. 50. La différence de 10 fr. au profit des manufactures se présentera une rentrée supplémentaire de 370 millions par an en chiffres ronds.

Les cigares et tabacs de luxe seront également augmentés, mais ce relèvement n'entre guère en ligne de compte comparativement à celui des scoterlat et cigarettes ordinaires. En ce qui touche l'époque prévue pour le relèvement des prix de tous les tabacs, elle dépendra des circonstances, le nouveau ministre des Finances étant seul juge du moment le plus propice pour l'entrée en vigueur des majorations, mais à titre d'indication nous mentionnerons que M. de Lasterie était d'avis de ne pas augmenter le prix avant les élections.

Signalons, en passant, une anomalie de la nouvelle loi qui a créé deux poids et deux mesures : tandis que le relèvement des prix des tabacs à fumer et à chiquer de 27 fr. 50 à 37 fr. 50 doit être décidé ultérieurement par le ministre des Finances, celui des tabacs à priser a été augmenté d'emblée par le Parlement et porté à 35 fr. le kilo.

AU MEXIQUE M. DE LA HUERTA N'EST PAS MORT

Londres, 30 mars. — Le représentant à Washington du général de la Huerta, dément le bruit de la mort de ce dernier. Il déclare avoir reçu des nouvelles personnelles du général.

Le Congrès de la Famille du Nord, à Lille

LA PLACE DE LA FAMILLE DANS LA NATION

LE MATIN : Réunion de la Commission des intérêts politiques
L'APRÈS-MIDI : L'assemblée générale des délégués

Ce fut hier la journée de clôture du Congrès et le point culminant de l'effort fourni par la cohorte des conférenciers, rapporteurs, chefs de groupes sociaux, soucieux de dégager, à l'occasion de ce Congrès, la véritable position que la famille doit occuper dans la nation, entre et au-dessus des partis.

Nous passons rapidement sur la séance de Commission du matin, pour mettre en lumière l'assemblée des délégués, figure centrale de la journée d'hier.

LA SÉANCE DU MATIN Les intérêts politiques de la Famille du Nord

La Commission des intérêts politiques entre en séance, à 9 heures, à la Société Industrielle, sous la présidence de M. François Flipo, ancien Président du Tribunal de Commerce de Tourcoing.

M. de Barberis, délégué général de la Ligue Française, expose à prépondérance démontre de l'individualisme en morale et en politique, et en détail les conséquences néfastes. Il préconise un rétablissement politique rationnel par une application des droits imprescriptibles de la famille.

M. Paul Drillon, avocat au Barreau de Lille, entretient la Commission de l'importante question du vote familial. Il est affirmé qu'il est une nécessité naturelle en même temps qu'un devoir de justice sociale puisque la famille fait l'État et que, par là, elle a un véritable droit d'influence lors des consultations électorales.

Le droit de suffrage du père de famille sera donc proportionné au nombre de ses enfants dans une mesure à déterminer.

Après M. Drillon, M. Pierre Demaguy, professeur à la Faculté Libre des Sciences, donne tout un programme de législation familiale.

M. J. E. Vandendriessche, avocat au Barreau de Lille, vient dire pourquoi il faut tenir compte dans l'élaboration des lois, des nécessités régionales comme des aspirations familiales et des besoins professionnels.

M. Marcel Prelet, professeur à la Faculté Libre de Droit, fait un lumineux exposé de la question familiale vue sous un angle international et en particulier de son importance dans les questions qui ont à examiner la Société des Nations.

LA MESSE DE MIDI. SERMON DU R. P. MOREAU
Les congressistes ont ensuite assisté à une messe solennelle célébrée à midi en l'église Saint-Maurice. Le sermon de circonstance a été prononcé par le R. P. Moreau, dominicain.

SÉANCE DE CLOTURE L'assemblée générale des délégués des familles de la région du Nord

À 15 heures, s'ouvre dans la grande salle de la Société Industrielle, la séance de clôture du Congrès. Elle est présidée par M. Eugène de Prat, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Douai, entouré de M. le Vicaire-général Delannoy, M. Vandame, député du Nord, Mgr Lesno, recteur des Facultés de Lille.

LA FAMILLE ET LES GROUPEMENTS ÉCONOMIQUES
Déclaration de M. Eugène Mathon
Les difficultés créées par la guerre ont fait apparaître aux yeux de tous la nécessité de l'association. Elle a permis la création de caisses de compensation qui ont réalisé l'allocation familiale. À côté des caisses, et parfois organisée par elles, se constituent des œuvres multiples.

Nous allons, dit le rapporteur, à partir du 1^{er} avril, à Roubaix, nous organiser l'assurance maladie sur un plan nouveau, sans recourir à concours pécuniaire de l'ouvrier, ni de l'État. Et même temps, sera examinée la question des retraites.

Il est nécessaire que la solidarité qui existe dans la profession entre patrons, ouvriers, employés, soit comprise de tous.

M. Eugène Mathon, faisant allusion à la dernière crise gouvernementale se félicite de voir trois hommes du Nord faire partie du nouveau ministère. Ils représenteront, ajoute-t-il, notre activité, au commerce, au travail, à l'agriculture et à l'effort de bonne besogne. Nous sommes prêts, quant à nous, à apporter notre concours à l'État pour l'aider à sortir de ses difficultés actuelles, nous ne demandons qu'une chose, c'est que l'on nous consulte sur les mesures à prendre, chaque fois que ce concerne notre profession, dans l'intérêt de l'État lui-même.

LES MUTUALISTES ET LES ANCIENS COMBATTANTS
On entend ensuite :
M. Ernest Heverand, président de la Mutualité des Employés du Bâtiment et de la Construction, qui parle au nom des mutualistes.

M. Louis Schaepeynck, président du Groupe régional du Nord de l'Union Nationale des Combattants, lance un vif appel de réveil national. Ce sont les familles nombreuses qui nous ont sauvés ; elles seules peuvent nous sauver encore.

LES CONCOURS SUR LES REVENDICATIONS DE LA FAMILLE DU NORD

M. J. Vandendriessche, avocat au Barreau de Lille, proclame les lauréats des concours organisés à l'occasion du Congrès : MM. Louis Blain et Siers, de Roubaix, et à qui la récompense sera remise solennellement dans une prochaine assemblée générale.

M. Vandendriessche donne ensuite lecture des cahiers de revendications des familles du Nord établis à l'aide des manuscrits des concours. Nous y reviendrons.

M. André Couvreur prend ensuite la parole pour exposer :

LA POSITION DES PARTIS POLITIQUES VIS-À-VIS DES REVENDICATIONS DES FAMILLES

M. A. Couvreur, président de la Fédération des Associations familiales de la région française, donne les résultats d'une enquête faite sur ce sujet passionnant.

En prévision des élections prochaines, il tire cette conclusion qu'il faut demander aux partis politiques de préciser de la manière la plus nette ce qu'ils entendent par leur programme d'une politique familiale. Il faut s'engager au Parlement sur ce qui serait en ce qui concerne l'état de nos familles.

LE RETOUR AUX TRADITIONS FAMILIALES Les moines du nord

M. Taigen, avocat au barreau de Nancy, et M. Eugène de Prat, l'ancien avocat de Dusseldorf, prennent ensuite tour à tour la parole pour tirer les conclusions de ces trois jours d'études.

M. Taigen dira la nécessité du retour aux vieilles traditions provinciales traditionnelles, au